

**DEMANDE D'EXEMPTION
À L'INTERDICTION DE CONDUIRE LA NUIT**

DEMANDEUR

Nom complet : _____
Adresse : _____ Code postal _____
N° d'identification : _____ Téléphone (maison) : _____ Téléphone (travail) : _____
Emploi : _____ Distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail : _____

Exemption demandée pour les heures suivantes :

- | | | | |
|-----------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi | De 1 h à _____ | <input type="checkbox"/> Vendredi | De 1 h à _____ |
| <input type="checkbox"/> Mardi | De 1 h à _____ | <input type="checkbox"/> Samedi | De 1 h à _____ |
| <input type="checkbox"/> Mercredi | De 1 h à _____ | <input type="checkbox"/> Dimanche | De 1 h à _____ |
| <input type="checkbox"/> Jeudi | De 1 h à _____ | | |

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

J'atteste par les présentes que j'ai besoin des services du demandeur aux heures indiquées ci-dessus.

_____	_____	_____	_____
Employeur	Signature de l'employeur	Date	Téléphone

Adresse de l'employeur et date d'expiration: _____

Le demandeur est aussi appelé à conduire durant son quart de travail dans le cadre de ses tâches courantes : Oui Non

CONSENTEMENT DU PARENT OU DU TUTEUR

Signature du parent ou du tuteur si le demandeur est âgé de moins de 18 ans :

_____	_____	_____
Signature du parent/tuteur	Date	Téléphone

CONDITIONS

La demande est assujettie aux conditions suivantes en vertu des règlements adoptés conformément au paragraphe 69(1) de la *Highway Traffic Act*.

Un nouveau conducteur qui bénéficie d'une exemption peut conduire un véhicule entre 1 h et 5 h, sous réserve d'une ou de plusieurs des conditions suivantes imposées par le Ministère :

- a. Il ne doit pas y avoir de passagers à bord du véhicule.
- b. Le nouveau conducteur doit conserver la preuve d'exemption sur lui avec son permis de conduire.
- c. La preuve d'exemption doit être présentée lorsqu'un agent de la paix en fait la demande.
- d. L'exemption n'autorise la conduite d'un véhicule que pour aller au travail et en revenir, et se limite au parcours le plus direct entre la résidence du nouveau conducteur et son lieu de travail.
- e. Toute autre exemption accordée par le registraire.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

J'atteste par les présentes que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et que j'ai lu, compris et accepté les conditions énumérées ci-dessus ainsi que celles prescrites par les règlements adoptés conformément au paragraphe 69(1) de la *Highway Traffic Act*.

_____	_____
Signature du demandeur	Date

CONSIGNES

Retourner le formulaire rempli à votre bureau local d'Accès Î.-P.-É. (*il n'y a pas de frais*). Le permis d'exemption sera envoyé par la poste au demandeur.

Les renseignements personnels apparaissant sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 17 de la *Highway Traffic Act* de l'Île-du-Prince-Édouard et seront utilisés pour la prestation des services du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard en votre nom. Si vous avez des questions au sujet de cette cueillette de renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de l'AIPVP du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure, C.P. 2000, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, téléphone : 902-368-5225.